FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2020/878

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE *

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : LAFITA CONTRE LES ODEURS ET LA FUMEE
Code de produit : LAF-004

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : SU21 Produit de consommation. PC3 Produits d'assainissement de l'air pour les pièces intérieures (action continue). Désodorisant.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS *

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no 1272/2008) : Non classé comme dangereux selon le Règlement (CE) no 1272/2008.

Risques pour la santé : Peu de danger à l'utilisation industrielle ou commerciale.
Risques physiques/chimiques : N'est pas classé selon les directives de CE.
Risques pour l'environnement : N'est pas classé selon les directives de CE.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):
Pictogrammes de danger : Aucun.

Mention d'avertissement : Non applicable.

H- et P- phrases : Aucun.

Étiquetage des emballages dont le contenu n'excède pas 125 ml et il est techniquement impossible de lister toutes les phrases:
Pictogrammes de danger : Aucun.

Mention d'avertissement : Non applicable.

H- et P- phrases : Aucun.

Etiquetage supplémentaire (pour toutes les tailles d'emballage)
: Contient 80 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3. Autres dangers

Autres informations : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances : Ne contient pas des substances dangereuses dans des concentrations plus hautes que 1%.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS *

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

Inhalation : Non applicable dans les conditions normales d'utilisation.

Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d´eau et du savon.

Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède). Enlever les lentilles de contact. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire un verre d'eau. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

Inhalation : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus.

Contact cutané : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus.

Contact oculaire : Peut provoquer piqueurs des yeux et rougeurs.

Ingestion : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Instructions pour le Médecin : Inconnu.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE *

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Appropriés : Dioxyde de carbone (CO_2). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.

Non appropriés : L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'exposition particuliers : Inconnu. Produit non-inflammable.

Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : Inconnu.

5.3. Conseils aux pompiers

Précaution à prendre pour pompiers : Non applicable.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandus dans un conteneur. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d 'eau et de savon.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE *

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais, sec et bien ventilé.
Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Matériaux d'emballage déconseillés : Inconnu.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi.

SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucune niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connue sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.
Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre :
L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.

Protection individuelle : Pendant un usage normal pas nécessaire.
Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante.
Protection des mains : Pendant un usage normal, il n'est pas nécessaire d'utiliser des gants spéciaux.
Protection des yeux : En cas de danger de contact avec les yeux porter des lunettes de sécurité.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES *

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide.

Couleur	:	Noir.	
Odeur	:	Inodore.	
Seuil olfactif	:	Non applicable.	Inodore.
pH	:	Non applicable.	Solide.
Hydrosolubilité	:	Insoluble.	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Inconnu.	Non mesurés. Non pertinent pour les mélanges.
Point d'éclair	:	Non pertinent.	Solide.
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Ininflammable.	Ne pas facilement allumable.
Température d'auto-inflammabilité	:	Non applicable.	Ne contient pas de substances inflammables.
Point/intervalle d'ébullition	:	> 250 °C	
Point/intervalle de fusion	:	> 30 °C	
Propriétés explosives	:	Pas d'explosif.	
Limites d'explosion (% dans l'air)	:	Non applicable.	
Propriété d'oxydation	:	Non applicable.	Ne contient pas des agents oxydants.
Décomposition thermique	:	Non applicable.	
Viscosité (20°C)	:	Non applicable.	Solide.
Pression de vapeur (20°C)	:	Très faible.	Solide.
Densité de vapeur relative	:	Non applicable.	La teneur en solvant de ce produit est inférieure à 1 %. Solide.
Masse volumique (20°C)	:	2 g/ml	
Caractéristiques des particules	:	Non pertinent.	Trop gros, encombrant pour être considéré comme des particules.

9.2. Autres informations

Autres informations : Non pertinent.

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucune recommandation spécifique.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Inconnu.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES *

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Inhalation

Toxicité aiguë	:	Non applicable.
Corrosion/irritation	:	Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation	:	Ne contient pas des substances classées comme allergène respiratoire. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	:	Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité	:	Ne contient pas de substances mutagènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact cutané

Toxicité aiguë	:	DL50 calculé: no data mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 5000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion/irritation	:	Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation	:	Ne contient pas des sensibilisants cutanés. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité	:	Ne contient pas de substances mutagènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire

Corrosion/irritation	:	Irritation légère possible. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ingestion

Toxicité aiguë	:	DL50 calculé: > 2476 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Aspiration	:	Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances avec un risque d'aspiration.
Corrosion/irritation	:	Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.
Cancérogénicité	:	Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité	:	Ne contient pas de substances mutagènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	:	Développement: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Développement : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Fertilité : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien	:	Non applicable.
Autres informations	:	Non applicable.

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES *

12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité	:	CL50 calculée (poisson): 49751 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 10000000 mg/l. Contient 80 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Information spécifique non connue.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Information spécifique non connue.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Le produit renversé est peu probable de pénétrer dans le sol et dans les eaux de surface.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien : Non applicable.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Non applicable.

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION *

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets chimiques. Eliminer ce produit dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Avertissements supplémentaires : Aucun.

Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN Numéro : Aucun.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition : Non régularisé.

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)

Classé : Le produit n'est pas classé selon l'ADR/RID/ADN.

IMDG (Mer)

Classé : Le produit n'est pas classé selon l'IMDG.

Polluant marin : Non

IATA (Air)

Classé : Le produit n'est pas classé selon l'IATA.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION *

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulations CE : Règlement (UE) No 20020/878 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur. Directive 2008/98/CE (déchets).

: Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (ChemV). Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (Chem RRV). Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité. Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV).

Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3. ICPE No :

ICPE No : Non applicable. Non classé selon le Décret n° 2014-285.

Teneur en COV soumis à taxe (La Suisse) : Not applicable (< 3%)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Non applicable.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS *

16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (UE) No 2020/878 daté du 18 juin 2020 et est basée sur l'état actuel de nos connaissances et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'Utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complète les informations techniques mais ne les remplace pas et n'offre pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il a été développé.

Les informations modifiées ou mises à jour par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (*).

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ATE : Estimation de la toxicité aiguë
CLP : Classification, étiquetage et emballage
CMR : Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction
CEE : Communauté économique européenne
GHS : Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IATA : Association internationale du transport aérien

Recueil IBC	:	Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICPE	:	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	:	Code maritime international des marchandises dangereuses
DL50/CL50	:	Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population
MAC	:	La valeur limite d'exposition
MARPOL	:	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NO(A)EL	:	Dose sans effet (adversible) observable
OECD	:	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	:	Persistant, bioaccumulable et toxique
PC	:	Catégorie de produits chimiques
PT	:	Type de produit
REACH	:	Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
RID	:	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
STP	:	Installation de traitement des eaux usées
SU	:	Secteur d'utilisation
VME/VLE	:	Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition
ONU	:	Organisation des Nations Unies
UFI	:	Identifiant unique de formulation
COV	:	Composés organiques volatils
vPvB	:	Très persistant et très bioaccumulable

Les principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations par exemple, les données toxicologiques des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, IFRA, CESIO, le règlement CE 1272/2008, etc.

Procédure employée pour appliquer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008:

Non classé : Sur la base les méthodes d'essai, jugement d'experts, principes d'extrapolat et méthodes de calcul.

Explication des classes de danger de la rubrique 3 : Non applicable.

Explication des phrases H de la rubrique 3 : Non applicable.

Des conseils relatifs à toute formation appropriée destinée aux travailleurs: aucun.

Fin de la fiche de données de sécurité.